

REUNION du 15 Décembre 2011 (St Perdoux)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25

Date de la convocation : 05.12.2011

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) - M. RAYNAL Michel (Monmadalés) - M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) - M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) – M. D'HAUTEFEUILLE Vianney (St Cernin de Labarde) – M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Représentés : M. Marc BUISSET par M. Alain CONSOLI (Conne de Labarde)

Absents : M. Martine CANAUX, excusée (Faurilles) – M. Marie ROSETE (Monmadalés) – M. Bernard LELASSEUX (Monmarvès) - M. Thierry DUFOUR (Montaut) – M. Denis DELAYRE, excusé (St Aubin de Lanquais) – M. Nadine NOUAILLE, excusée (St Cernin de Labarde) – M. Robert GIOCANTI (St Léon d'Issigeac)

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FRICOT

Compte Rendu de la réunion du 17 novembre 2011

Approuvé à l'unanimité.

20.1- Objet : Marché pour le choix d'un géomètre dans le cadre du PDIPR : Attribution du marché.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération en date du 13 octobre 2011 de la CCPI décidant de lancer un marché pour le choix d'un géomètre dans le cadre du projet PDIPR,

Vu la consultation pour le marché correspondant lancé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, en date du 02 novembre 2011, avec une remise des offres fixée au 28 novembre 2011,

Vu les différentes propositions transmises,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis, réunie les 02 et 07 décembre 2011 analysant l'ensemble des dossiers reçus,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Retient** la proposition du bureau d'études SELARL Demeurs - Monthus selon les critères de jugement des offres énoncé dans l'avis de publicité (à savoir 70 % pour le prix des prestations, 30 % pour le délai d'exécution), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse. Le coût de la prestation proposée est de 2 860.00 € HT.

- **Autorise** le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation de ce marché avec l'entreprise attributaire,

- **Précise** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits en section d'investissement du budget principal de la CCPI,

- **Donne** pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Collecte des ordures ménagères : Mise en place du nouveau contrat.

Monsieur Legal informe l'assemblée que le marché a été notifié à l'entreprise le 07 décembre 2011 ; une première réunion a eu lieu avec la société SITA et la commission qui a travaillé sur le marché afin de valider les circuits et le calendrier :

- Pour Issigeac : mise à disposition par la commune d'un bac pour les commerçants d'Issigeac qui sont fermés le lundi et passage supplémentaire le vendredi matin pour les deux mois d'été suite au marché nocturne du jeudi soir.

- Pour Monsaguel : prise en compte des arrêts supplémentaires.

Le calendrier définitif est remis aux délégués et sera diffusé aux habitants par l'intermédiaire de la gazette de janvier.

Monsieur Legal informe les maires que par avenant il sera possible de modifier le ramassage des sacs jaunes à la semaine au lieu de la quinzaine.

Enfin Monsieur le Président demande à chaque commune de désigner un référent qui signalera toute anomalie ou problème à la CCPI (surtout pour le 1^{er} mois où il y aura certainement des ajustements à faire).

Questions diverses :

- Compétence scolaire : Monsieur le Président du SVS remet à chaque commune un document de synthèse du fonctionnement du SVS.

Il est également transmis un récapitulatif de la fréquentation des enfants au centre de loisirs de Castillonnés.

Monsieur LEGAL fait état de son entrevue avec Madame la Présidente de la communauté de communes de Castillonnés : L'accord entre l'ADMR et la C4 est renouvelé pour 4 ans ; la C4 demande si la CCPI veut s'engager pour la même durée et au même tarif que 2011 : A voir lors d'une prochaine réunion.

- Cahier de recommandations architecturales et paysagères : prêts vers le 20 janvier 2012. Monsieur LEGAL propose à chaque commune d'effectuer elle-même le pliage et la distribution pour sa commune. A mettre en place lors de la réunion du 12 janvier prochain surtout pour le stockage des exemplaires restants.

- Questionnaire signalétique : rappel aux communes qui ne l'ont pas encore retourné.

- CDST « Groupe Economie » : Présence du président de la communauté de communes Dordogne et Louyre qui a réalisé un dépliant réunissant l'ensemble des professionnels de leur territoire à la prochaine réunion le 19 janvier à 20h30 à faux.

Une réunion publique de restitution du travail des différents groupes est proposée le 20 mars 2012 à Plaisance à 20h30.

- Suite à la visite des bâtiments sur Issigeac : l'ancien garage du tour de ville semble le mieux adapté et le plus fonctionnel. L'ATD a prévu de venir prendre les côtes du bâtiment le 21 décembre et faire une étude de faisabilité.

- Monsieur LEGAL remet un questionnaire aux maires afin de recenser les besoins de chacun pour que la CCPI intervienne dans le cadre de commandes groupées pour le compte des communes.

- Trèfle Gardonnais invite la CCPI et les communes au concert de Noël le 16 décembre.

- Vœux de la CCPI : le 12 janvier avec le conseil communautaire.

- Réforme Collectivités Territoriales : Monsieur LEGAL rappelle que la date butoir du 31 décembre 2011 est toujours d'actualité ; passé cette date c'est le préfet qui devra valider les amendements.

La CCPI doit se positionner suite à la demande de la communauté de Sigoulès qui souhaite rester seule en attendant d'intégrer la communauté d'agglomération de Bergerac. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire se positionnent favorablement pour un rapprochement avec la communauté de communes Val et Coteaux d'Eymet et pensent qu'il est plus judicieux de laisser la communauté de communes des Coteaux de Sigoulès décider de sa position.

- Monsieur le Maire d'Issigeac a été sollicité par le Maire de Monsac pour une demande de subvention dans le cadre d'un spectacle pour les élèves du collège de Beaumont « Pierre et le loup » d'un montant de 300.00 €. Accord de principe du Conseil Communautaire ; délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

- Distribution du poster représentant le territoire et réalisé par Emmanuel à l'ensemble des maires et à l'office de tourisme.

Prochaine réunion : le 12 janvier 2012 à Issigeac.

Fin de la séance : 23h20.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 17 Novembre 2011
20-1	Marché pour le choix d'un géomètre dans le cadre du PDIPR : Attribution du marché.
	Collecte des ordures ménagères : Mise en place du nouveau contrat.
	Questions diverses.